



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2005/18
17 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-troisième session plénière
(Genève, 13-15 juin 2005)

**L'EXPÉRIENCE DU BUREAU AUSTRALIEN DE STATISTIQUE EN
CE QUI CONCERNE LA RÉDUCTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL
DES RÉPONDANTS AU MOYEN DE L'UTILISATION DE DONNÉES
ADMINISTRATIVES ET DE MÉTHODES DE STATISTIQUE MIEUX
ADAPTÉES**

Communication sollicitée présentée par le Bureau australien de statistique

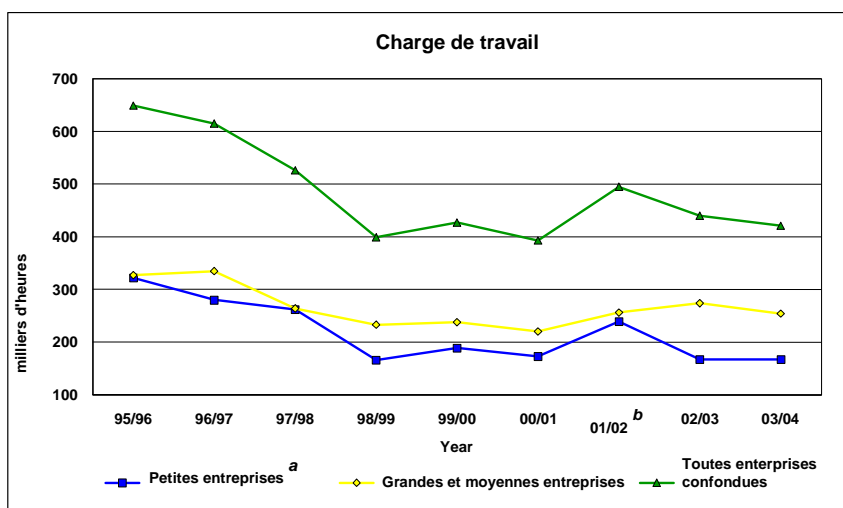
INTRODUCTION

1. Le Bureau australien de statistique (ABS) a obtenu un succès considérable au cours des dernières années pour ce qui est de réduire la charge de travail des répondants tout en développant sensiblement la gamme de statistiques disponibles. La plupart de ces réductions ont été réalisées par l'utilisation de données administratives ainsi que d'une vaste gamme de méthodologies statistiques mieux adaptées, en particulier de méthodologies destinées à améliorer les rapports avec les répondants. Le Bureau de statistique prévoit de réaliser de nouvelles améliorations importantes à cet égard au cours des prochaines années, une fois que les initiatives récemment adoptées exerceront pleinement leur effet.

2. Pour l'essentiel, les efforts récemment déployés en Australie afin de réduire la charge de travail des répondants ont concerné les enquêtes auprès des entreprises, conformément à la politique gouvernementale, au plan d'entreprise du Bureau de statistique ainsi qu'aux

recommandations de l'Équipe spéciale sur la déréglementation des petites entreprises créées par le Gouvernement en 1996. Depuis 1995/96, les entreprises passent sensiblement moins de temps à communiquer des données au Bureau de statistique (voir fig. 1): en moyenne, pour toutes les entreprises, il s'est établi à environ 435 000 heures au cours des cinq dernières années, soit une diminution de 33 % par rapport à la période 1995/96. Pour les petites entreprises, la durée moyenne totale au cours des cinq dernières années s'est établie aux environs de 187 000 heures, ce qui représente une baisse de 42 % par rapport à la période 1995/96.

Figure 1. Charge de travail imposée aux entreprises par le Bureau australien de statistique (en milliers d'heures)



^a Entreprises employant moins de 20 salariés ou pour lesquelles on estime que le nombre de salariés est inférieur à 20.

^b L'accroissement au cours de la période 2001/02 s'explique par le recensement agricole quinquennal.

3. Ces diminutions se sont produites alors que le nombre d'entreprises augmentait, que la production statistique était de plus en plus variée et que les budgets disponibles pour les statistiques commerciales diminuaient en valeur réelle. Toujours au cours de la même période, un certain nombre d'initiatives ont été adoptées afin de mieux gérer les attentes, les préoccupations et les perceptions des entreprises qui fournissent des données au Bureau, de façon à réduire leur charge de travail et à développer le niveau général de coopération.

4. La situation en ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages en Australie est quelque peu différente. Si le Bureau australien de statistique ne procède pas à des estimations de la charge de travail totale des ménages, en revanche la charge de travail imposée par chaque enquête est soigneusement planifiée et contrôlée de façon à la limiter au strict minimum nécessaire pour produire des statistiques de qualité.

MANDATS JURIDIQUES ET POLITIQUES

5. Les fonctions du Bureau australien de statistique sont décrites à la section 6 de la loi de 1975 relative au Bureau, qui prévoit notamment que celui-ci:

- Assure la coordination des activités de collecte, de compilation et de diffusion des statistiques et d'informations connexes par les organes officiels, en particulier afin d'éviter que les mêmes informations soient recueillies plusieurs fois à des fins statistiques; et
- Collabore avec les organes, qu'il s'agisse de départements ou d'organismes des différents États, des administrations et des autorités des Territoires extérieurs et des organismes locaux, à la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de statistiques, y compris de statistiques obtenues à partir des données conservées par ces organes.

6. De récents changements juridiques et politiques en Australie ont donné l'occasion de réduire la charge de travail des répondants. Dans la plupart des cas, le Bureau australien de statistique a pu convaincre les responsables politiques et législatifs de tenir explicitement compte des possibilités offertes pour réduire la charge de travail des répondants.

7. En 1996, le Gouvernement du Commonwealth a créé l'Équipe spéciale chargée de la déréglementation, avec pour mission d'élaborer des recommandations afin de réduire la charge de travail des entreprises, et en particulier des petites entreprises, pour ce qui est de la communication de données et de statistiques. L'Équipe spéciale a examiné tous les types de lourdeurs administratives et a commandé une étude indépendante, qui a conclu que le fardeau imposé aux entreprises représentait environ 1 % de l'activité totale. Bien que ce chiffre soit faible, le Bureau australien de statistique a collaboré activement avec l'Équipe spéciale, qui a notamment recommandé:

- De fixer comme objectif une réduction de 20 % de la charge de travail imposée par la collecte de données statistiques;
- De mettre en place une chambre de compensation statistique chargée d'examiner de manière approfondie l'ensemble des activités de collecte menées par les organismes du Commonwealth du point de vue de leur intérêt, de leur pertinence, des méthodologies utilisées et des charges qu'elles imposent aux répondants; et
- D'élaborer une charte définissant les droits et obligations des entreprises retenues dans les enquêtes du Bureau australien de statistique.

8. Le Gouvernement a accepté l'ensemble des recommandations de l'Équipe spéciale. Comme on l'a vu ci-dessus, il a largement dépassé l'objectif fixé en matière de réduction de la charge des répondants. Au cours de ses huit années d'existence, la chambre de compensation statistique a examiné 724 enquêtes (274 menées par le Bureau australien de statistique et 430 menées par d'autres organismes). Si en fin de compte elle les a toutes approuvées, nombre d'enquêtes sont désormais effectuées selon de nouvelles méthodes qui se traduisent par une charge sensiblement moins lourde pour les répondants.

9. La Charte des enquêtes auprès des entreprises a été largement diffusée par le Bureau de statistique. Elle est disponible sur son site Web et a été adressée (sur papier) à toutes les entreprises concernées. Entre autres, elle permet aux petites entreprises de demander à ne pas être incluses dans une enquête si elles y ont répondu depuis trois ans ou plus et si cela ne remet pas en cause la qualité des résultats. Au cours des cinq dernières années, le Bureau australien de statistique a reçu environ 320 demandes à cet effet et en a accordé 90 qui remplissaient les conditions requises. La principale cause de rejet est le fait que l'entreprise concernée n'est pas une petite entreprise et que par conséquent son exclusion de l'enquête nuirait à la qualité des résultats. Presque toutes les entreprises ayant essuyé un refus en ont accepté les raisons et continuent de coopérer. Le Bureau australien de statistique est en train de rédiger une charte pour ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages.

10. En 2000, le Gouvernement du Commonwealth a profondément révisé la fiscalité. Auparavant, pendant de nombreuses années, le Bureau de statistique exploitait les données conservées par le Bureau australien de la fiscalité (ATO) à diverses fins précises, à savoir la tenue à jour du Registre des entreprises ainsi que des statistiques économiques utilisées pour l'établissement des comptes nationaux. Ces utilisations étaient spécifiquement prévues par le principal texte législatif régissant les activités de l'ATO, à savoir la loi relative à l'impôt sur le revenu (*Income Tax Assessment Act*) de 1964. Le Bureau de statistique entretenait donc des liens à la fois législatifs et stratégiques avec l'ATO en 2000, quand le système fiscal a été sensiblement révisé. Du fait de ces liens, il était bien placé pour tirer parti de ces révisions et utiliser davantage les données administratives conservées par l'ATO pour l'élaboration comme la réalisation des enquêtes auprès des entreprises.

11. Les principales modifications apportées au régime fiscal ont été l'introduction d'une taxe sur les biens et services; la création d'un registre des entreprises australiennes; l'attribution d'un numéro d'immatriculation (*Australian Business Number – ABN*) aux entreprises; l'adoption de la méthode du forfait avec rectification périodique de diverses obligations fiscales pour les entreprises avec en corollaire l'introduction d'un état d'activités (*Business Activity Statement – BAS*). À l'heure actuelle, le Bureau de statistique reçoit périodiquement les données fiscales ci-après: liste mensuelle du Registre des entreprises australiennes; statistiques annuelles de l'impôt sur les sociétés et statistiques mensuelles de l'activité des entreprises. Il utilise dans une certaine mesure les données fiscales pour l'établissement de données de référence, la substitution des données, la tenue à jour des registres, l'imputation et la stratification, ce qui se traduit à des degrés divers par un allègement de la tâche imposée aux répondants. Bon nombre des exemples mentionnés plus loin sont en rapport avec l'utilisation par le Bureau de statistique de données administratives conservées par l'ATO.

12. En 2001, le Gouvernement du Commonwealth a adopté l'initiative *Timesaver* (économie de temps) qui fait obligation à tous les organismes publics de faire régulièrement rapport sur le temps nécessaire aux entreprises pour remplir les formulaires et sur les mesures prises pour réduire ce temps. Cette initiative est un exemple des pressions permanentes qui existent en Australie en faveur d'une réduction de la charge de travail imposée aux entreprises. Le Bureau de statistique était bien placé pour l'appliquer, étant donné que tous ses questionnaires comportaient déjà une question consacrée au temps passé à répondre, et qu'il produisait depuis 1995/96 des données globales à partir des réponses apportées (voir fig. 1).

13. En ce qui concerne les ménages, la pression n'est pas aussi importante qu'elle l'a été récemment pour les entreprises, peut-être parce qu'une part non négligeable des statistiques sociales et de population est déjà compilée à partir de données administratives. Pour certains groupes de population, par exemple les populations autochtones, des mesures importantes sont toutefois prises pour réduire la charge de travail.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

14. Outre les possibilités offertes par les mesures d'origine externe, le Bureau australien de statistique a engagé un certain nombre de modifications internes quant à son organisation, ses méthodes de travail et ses moyens technologiques qui ont déjà permis de réduire la charge de travail nécessaire à une vaste gamme d'enquêtes ou qui devraient le permettre plus facilement au cours des années à venir. L'une de ces initiatives les plus notables est le programme d'innovation concernant les statistiques commerciales (BSIP).

15. L'introduction du BSIP a démarré à la mi-2002 et prévoit une phase transitoire de trois ans. Il s'agit d'un programme extrêmement ambitieux comportant de nombreux objectifs, et notamment le renforcement de la primauté du Bureau en matière de statistique, l'amélioration de la qualité des données, l'accroissement de l'efficacité des enquêtes auprès des entreprises et de nouvelles opportunités pour le personnel du Bureau. Il a également pour objectif d'améliorer les relations avec les fournisseurs de données, d'améliorer les mécanismes de communication des données et de réduire la charge de travail des fournisseurs de données. Alors que l'on s'approche de la fin de la troisième année de la période de transition, des progrès sensibles concernant ce dernier objectif comme d'autres objectifs également sont déjà manifestes, et des mesures ont été adoptées en vue des futurs changements. Les paragraphes ci-après concernent principalement les résultats obtenus par le programme pour ce qui est de la gestion des relations avec les fournisseurs de données.

16. Le programme prévoyait les plus profondes modifications de la façon dont le Bureau recueillait les statistiques depuis 30 ans. Pratiquement la totalité des 540 membres du personnel qui se consacraient à la collecte de statistiques sur les entreprises ont vu leur façon de travailler modifiée. Si nombre de ces modifications étaient complexes et impliquaient de longues consultations ainsi qu'une communication au sujet des nouvelles attentes, il s'agissait principalement de modifier la méthode de travail alors que précédemment les unités étaient spécialisées et responsables de l'ensemble des phases du cycle statistique pour un sujet précis, elles sont devenues davantage fonctionnelles, responsables d'une ou de plusieurs phases données d'un cycle pour plusieurs sujets. Cette réorganisation s'est traduite par la création d'un Centre de données économiques et statistiques chargé de pratiquement tous les contacts avec les fournisseurs de données commerciales. D'une manière générale, le Centre est responsable de la gestion des fournisseurs de données dans toutes les activités de collecte, de toutes les bases et de toutes les fonctions avant édition. Le terme «bases» s'entend ici des registres, des bases communes ou des bases propres à chaque enquête. Le Centre a pour mission de défendre les intérêts des fournisseurs de données et de fournir des bases d'enquête statistique de qualité ainsi que des moyens de gestion concernant les registres d'entreprises; l'établissement de profils des grandes entreprises et la gestion des principaux fournisseurs de données; la création et la gestion de bases, l'échantillonnage et la rectification automatique des données; l'acquisition de données administratives; la préparation, la validation et la production de formulaires, y compris de formulaires électroniques; l'envoi et la collecte de tous les formulaires, y compris l'envoi de

rappel et le traitement de toutes les plaintes; un suivi intensif des non-répondants; et des entretiens par téléphone assistés par ordinateur.

17. Les nouvelles unités fonctionnelles créées par le programme sont chargées de diriger la mise au point des nouveaux moyens technologiques et des nouvelles méthodologies nécessaires à leurs fonctions. Les spécialistes du Bureau de statistiques, qui ont désormais un moins grand nombre de clients à chaque phase du cycle statistique, leur fournissent une aide très précieuse à cet égard. Une des nouvelles méthodologies mises au point par le Centre est la gestion totale de ses relations avec les fournisseurs de données. Les méthodologistes du Bureau de statistique ont étudié ce que cette approche signifierait dans le contexte australien, en tenant compte de l'expérience d'autres bureaux nationaux de statistique, ce qui a déjà permis de tester et d'introduire de nouvelles normes améliorées concernant la correspondance avec les fournisseurs de données (lettres de couverture, rappels, etc.), d'où une coopération renforcée et, par conséquent, l'impression pour les fournisseurs de données d'une tâche moins lourde.

18. Une autre amélioration méthodologique qui s'est traduite par de meilleurs rapports avec les fournisseurs de données est un meilleur ciblage des non-répondants au cours des phases de rappel. De la sorte, la pression exercée sur les non-répondants est plus en rapport avec leur signification statistique, par exemple leur contribution relative aux estimations. De la même façon, la coordination centralisée du traitement des plaintes écrites s'est traduite par un temps de réponse plus rapide et un traitement plus uniforme, ce qui a une incidence sur l'impression des fournisseurs.

19. Ces améliorations méthodologiques, et d'autres encore, ont été grandement facilitées par l'adoption de nouvelles technologies dans le cadre du BSIP. Par exemple, le système de gestion intégrée des fournisseurs de données (PMIS) permet de suivre tous les contacts entre le Bureau de statistique et l'entreprise, qu'il s'agisse de l'envoi ou du renvoi d'un formulaire, d'une conversation téléphonique ou d'une correspondance écrite. Nombre d'entreprises ont fait savoir que c'était ce qu'elles attendaient d'une organisation telle que le Bureau de statistique alors qu'avant elles devaient communiquer de nombreuses fois à différents services les mêmes informations (par exemple un changement d'adresse) ce qui était une source d'irritation et leur donnait l'impression d'avoir une charge de travail encore plus lourde.

20. Par ailleurs, le Bureau a récemment mis en place un centre d'appels téléphoniques ultra moderne. Il effectue/reçoit plus de 300 000 appels téléphoniques par an, fréquemment au sujet de questions que se pose l'entreprise pour ce qui est de remplir un formulaire, ce qui lui permet de gérer la charge de travail de manière interactive avec l'entreprise concernée, plus facilement que si les lignes téléphoniques étaient occupées ou si le personnel était insuffisant.

21. Le Bureau est en train de mettre en place un centre de stockage qui donnera à son personnel la possibilité d'avoir accès à toutes les données concernant les entreprises, y compris les données administratives, d'éditer ces données et de les analyser. Un accès plus facile à l'ensemble des données disponibles contribuera grandement aux analyses nécessaires en vue d'apporter des améliorations méthodologiques, et permettra notamment d'utiliser plus largement les données administratives, avec pour conséquence une diminution de la charge de travail pour les répondants. Pour les organismes qui cherchent à réduire la charge de travail des répondants, une des questions qui revient sans cesse est de savoir comment mieux exploiter les sources de données existantes. Pour le Bureau, les deux principales possibilités qui s'offrent sont

l'utilisation des données fournies par d'autres enquêtes et les sources de données administratives. Le futur centre de stockage, et l'utilisation d'identifiants plus précis en ce qui concerne les unités commerciales, tels que l'ANB, sont deux mesures clefs qui devraient permettre d'atteindre cet objectif au cours des prochaines années. À terme, le centre rassemblera toutes les microdonnées sur les entreprises, quelles que soient leurs sources. Dans le cas de données recueillies directement auprès des répondants lors d'enquêtes, il facilitera leur mise en commun, ce qui n'a guère été possible jusqu'ici. Dans le cas des données administratives, il constituera un dépôt unique, efficace et sûr de données traditionnellement disséminées dans de grands ensembles, dont la gestion laisse parfois à désirer.

22. Il convient de noter que depuis plusieurs années le Bureau utilise pour les enquêtes économiques une méthodologie d'échantillonnage par rotation à partir du Registre des entreprises, qui limite le nombre de périodes continues de collecte pendant lesquelles une petite ou une moyenne entreprise peut être choisie pour une enquête donnée. Par ailleurs, en cas de lancement de nouvelles enquêtes ou de modifications d'enquêtes déjà réalisées, le nombre d'entreprises que l'on retrouve dans plusieurs enquêtes est également limité de façon à réduire au minimum le nombre d'enquêtes pour lesquelles il est possible de sélectionner des petites et des moyennes entreprises.

23. Le Bureau australien de statistique met au point une nouvelle suite d'estimation, appelée ABS***, conçue pour permettre d'utiliser plus largement les informations auxiliaires. Plus précisément, cette nouvelle suite combinée à l'utilisation de données administratives devrait se traduire par un allègement de la charge imposée aux répondants en raison de la plus faible taille de l'échantillon ou d'estimations de meilleure qualité permis par la combinaison de facteurs ci-après:

- L'utilisation à partir de sources administratives d'informations plus à jour à des fins de stratification de façon à obtenir un meilleur échantillon;
- L'utilisation de données administratives en tant que références auxiliaires pour l'obtention d'estimations par régression générale;
- L'utilisation de méthodes synthétiques/indirectes d'estimation fondées sur des modèles afin d'obtenir des statistiques dans de petits domaines;
- L'utilisation de données historiques afin d'accroître l'efficacité des estimations;
- La constitution d'échantillons plus efficaces en reliant le choix des éléments constituant l'échantillon aux résultats à obtenir plutôt qu'à ce que souhaite le RSE en matière de résultats;
- L'amélioration de l'efficacité de l'échantillon grâce à l'utilisation de données administratives destinées à améliorer la qualité de la base; et
- L'obtention de meilleures estimations corrigées des variations saisonnières et estimations de tendances grâce à une analyse plus efficace des séries chronologiques.

24. Les nouvelles techniques et méthodes décrites ci-dessus nous permettront d'ajuster progressivement de mieux en mieux nos contacts avec les fournisseurs de données. Les données recueillies dans le cadre du système PIMS de gestion intégrée et du centre de données, en particulier, devraient nous permettre de définir de plus en plus précisément comment traiter certains segments particuliers de la population (tels que petites entreprises dans les secteurs d'activités émergents, les agriculteurs, les entreprises moyennes, etc.) et d'adapter notre approche en conséquence. Nos stratégies font déjà dans une certaine mesure une distinction entre grandes entreprises et petites et moyennes entreprises, comme en témoigne par exemple l'existence d'une Unité des grandes entreprises. De plus, en particulier en ce qui concerne les fournisseurs de données avec lesquels nous avons des contacts relativement fréquents, nous devrions pouvoir adapter progressivement notre approche aux besoins de chaque entreprise, par exemple lorsque nous la contactons, lorsque nous mettons en place des arrangements particuliers pour la communication des données, en ce qui concerne le formulaire utilisé, etc.

25. Bien que pour parties ces mesures existent déjà depuis plusieurs années, il était difficile, avec le modèle utilisé avant le BSIP, d'obtenir des informations cohérentes en matière de gestion d'une enquête à l'autre et de réaliser des économies d'échelle ce qui a constitué, par exemple, un obstacle très important à la communication électronique des données. À terme, nous espérons être en mesure d'obtenir des informations quant aux moyens de communication préférés des fournisseurs de données, par exemple par téléphone, par courrier, par télécopie, par Internet, etc. à l'occasion de notre premier contact, et d'en tenir systématiquement compte pour les différentes enquêtes.

26. Le degré d'adaptation sera certainement de plus en plus élevé avec le temps, au fur et à mesure que cela profitera aussi bien au Bureau de statistique qu'aux fournisseurs de données. Toutefois, de nombreux exemples nous poussent à agir prudemment. Ainsi, l'expérience des entreprises qui ont mis en place d'importants systèmes électroniques de collecte de données (tels que le service des impôts, les banques, les organismes administratifs) montre que la mise en place et l'exploitation d'un nouveau moyen de communication s'accompagnent de coûts initiaux et de fonctionnement importants et ne présentent donc que des avantages limités si le taux d'utilisation est peu élevé.

27. À terme, nous aimerions offrir aux fournisseurs de données, dans toutes les enquêtes, divers moyens de communication et leur permettre ainsi d'utiliser le plus approprié en fonction de la tâche à remplir. Traditionnellement, par ordre d'importance décroissant, les moyens les plus fréquemment utilisés sont les documents papier, le téléphone, la télécopie, les liaisons électroniques, les rencontres personnelles et enfin diverses autres méthodes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un problème nouveau, l'essentiel des retombées attendues d'une optimisation des moyens de communication reste à venir. Si désormais tous les moyens de communication sont à notre disposition dans une certaine mesure, aucune enquête ne peut les utiliser tous à la fois. Des questions telles que la préférence des fournisseurs de données, la sécurité, les coûts de fonctionnement et la nature de chacun de ces moyens constituent fréquemment un obstacle à l'adoption d'une solution globale.

28. Jusqu'à présent, la communication électronique des données est décevante compte tenu des coûts associés, et nous avons dû limiter nos efforts en attendant que la situation justifie de nouveaux investissements. En particulier, nous attendons que la demande qui, lors des tentatives précédentes, est restée relativement faible et fréquemment peu soutenue se développe.

La centralisation des données devrait se révéler un atout pour la mise en place de nouveaux moyens de communication électronique.

29. Une fois que le centre de stockage de données sera pleinement fonctionnel, la phase suivante devrait logiquement consister à utiliser de plus en plus des techniques sophistiquées de modélisation, de saisie et d'estimation plutôt que de chercher à obtenir de nouvelles données auprès des fournisseurs, par exemple, en cas de non-réponse partielle, de retard dans le renvoi des formulaires, ou de recours aux données administratives. La notion de «recensement virtuel» développée par le Bureau néerlandais de statistique est un très bon exemple de ce à quoi nous souhaitons parvenir, l'objectif étant de ne jamais collecter de données auprès d'un fournisseur si ces données sont disponibles auprès d'autres sources ou peuvent être déduites avec certitude.

QUELQUES EXEMPLES DE L'UTILISATION DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données de l'impôt sur les sociétés

30. Les données concernant l'impôt sur les sociétés sont très largement utilisées depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité des comptes de la nation et les résultats des enquêtes industrielles qui servent à la préparation de ces comptes. En particulier, l'enquête annuelle sur l'activité économique utilise largement les statistiques de l'impôt sur les sociétés pour compléter les données d'échantillons et obtenir ainsi des estimations plus fiables et plus fines des relations interindustrielles. Une brève présentation des résultats, ainsi qu'une description détaillée de la méthodologie utilisée pour combiner les données concernant l'impôt sur les sociétés et les données recueillies directement, figurent dans la publication *Australian Industry* (catégorie n° 8155.0) du Bureau australien de statistique. Des estimations réalisées au moyen des données de l'impôt sur les sociétés, concernant les petites entreprises régionales, ont été réalisées à titre expérimental et sont publiées dans *Experimental Estimates, Regional Small Business Statistics, Australia* (catégorie n° 5675.0).

31. Les données présentent cependant certaines intersuffisances. Par exemple, elles ne permettent pas d'identifier ou de désagréger les entreprises possédant plusieurs sites, ce qui signifie que pour nombre d'entre elles seul leur principal site d'opération recevra un code. En outre, elles excluent généralement les institutions à but non lucratif ainsi que les trusts et les fonds à but non commerciaux (fonds de retraite, fonds de dépôt et fonds communs de retraite). De plus, il s'agit des déclarations fiscales des entreprises pour un exercice donné plutôt que d'un tableau complet de l'activité commerciale. En raison de ces insuffisances, le Bureau australien de statistique continue de rechercher les moyens d'améliorer la qualité des estimations tirées de ces données.

Données concernant l'activité commerciale

32. Les données concernant l'activité commerciale sont principalement utilisées pour accroître l'efficacité des enquêtes du Bureau de statistique (et dernièrement pour affiner la stratification et les comparatifs utilisés pour les estimations dans le cadre des enquêtes mensuelles du commerce de détail). Le Bureau de statistique envisage d'utiliser plus largement ces données au fur et à mesure qu'il développera ses connaissances à leur sujet et qu'il en améliorera la qualité. Par exemple, il étudie actuellement quel serait le meilleur moyen de les utiliser dans le cadre des enquêtes sur les indicateurs d'activités des entreprises, qui constituent l'une de ses principales

enquêtes trimestrielles. Le développement de l'utilisation de ces données non seulement limitera la charge de travail imposée aux entreprises mais également permettra au Bureau de statistique d'offrir à l'avenir toute une gamme de nouvelles informations statistiques, y compris des données plus complètes au niveau des États. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité des données et de réduire la charge de travail des fournisseurs, plutôt que d'offrir une nouvelle source de données à l'intention des utilisateurs. De même que les données sur l'impôt sur les sociétés, les données sur l'activité commerciale présentent certaines déficiences fondamentales en matière d'exhaustivité et d'actualité qui ne permettent pas de les utiliser en tant que source primaire pour l'obtention de statistiques. Toutefois, ces déficiences ne devraient pas constituer un obstacle à une utilisation plus fine (comme décrit au paragraphe 23 ci-dessus).

Données du registre des entreprises

33. Le Bureau australien de statistique a publié en octobre 2000 et juin 2001 le nombre d'entreprises à partir du Registre national des entreprises (catégorie n° 1369.0.55.001) et devrait en publier un nouveau au cours du premier semestre de 2005. Il n'est pas possible d'effectuer une ventilation précise par États pour les entreprises qui ont plusieurs sites, mais on peut néanmoins obtenir une estimation du nombre de sites à partir des informations communiquées au moment de l'enregistrement. Cette estimation sous-estime toutefois le nombre total de sites, étant donné que l'on fait l'hypothèse que chaque entreprise n'a qu'un site dans l'État dans lequel elle opère. À l'avenir, le Bureau de statistique pourrait envisager la possibilité de mettre au point une nouvelle méthode d'identification et de localisation des sites des entreprises opérant dans plusieurs États.

34. De plus, l'adresse fournie par l'entreprise n'est pas nécessairement celle à laquelle elle se trouve effectivement. Dans de nombreux cas, il s'agit de l'adresse d'un comptable agent fiscal ou d'une autre adresse donnée par la personne ayant procédé à l'inscription de l'entreprise, ce qui rend plus difficile l'obtention d'estimations en dessous du niveau de l'État/du Territoire. Les estimations quant au nombre d'entreprises par zone de code postal seront disponibles dans la prochaine livraison mais, outre le problème décrit ci-dessus, le code postal n'est qu'un indicateur très approximatif. Au niveau des divisions de l'ANZSIC, les entreprises sont actuellement classées par code postal jusqu'à la catégorie n° 8136.0.55.001 alors qu'au niveau de chaque État elles sont classées dans les différentes classes ANZSIC jusqu'à la catégorie n° 8138.0.55.001.

35. Les premiers produits de l'enquête sur les inscriptions et les radiations d'entreprises (BEES) réalisée à partir des données d'immatriculation reçues mensuellement par le Bureau de la statistique, notamment les inscriptions et les radiations par États et par division de l'ANZSIC pour les années 2001/02, 2002/03 et 2003/04 sont attendus pour août 2005.

36. Le Bureau de statistique a également entrepris la constitution d'une base de données longitudinale sur les entreprises (BLD) sur la base du Registre des entreprises de données administratives et de données d'enquête. La première version de la BLD devrait être opérationnelle en mars 2006. Le Bureau étudie actuellement la possibilité d'adopter un système intégré permettant de relier les différentes données dont il dispose et de regrouper les informations sur l'activité et les informations financières afin que les entreprises n'aient pas à fournir inutilement deux fois les mêmes données.

Données administratives sur le revenu des personnes physiques

37. Tous les exemples ci-dessus concernent les données administratives sur les entreprises. Le Bureau de statistique utilise également largement les données administratives sur les particuliers de façon à leur imposer un moindre travail. Dernièrement, il a publié des estimations expérimentales du revenu des personnes physiques pour de petites régions géographiques (au niveau des administrations locales (LGA) et des zones statistiques locales (SLA)). Cette publication, intitulée *Experimental Estimates of Personal Income For Small Areas* (catégorie n° 6524.0), décrit également la qualité des statistiques et leur source, à savoir les données fiscales, conservées par l'ATO et les données sur les paiements au titre du soutien des revenus, détenues par le Département de la famille et des services communautaires. Une différence importante entre les données personnelles et les données concernant les entreprises auxquelles il est fait référence ci-dessus est le fait que les premières ne sont disponibles que sous forme agrégée, pour des raisons de protection de la vie privée, alors que les secondes identifient chaque entreprise (microdonnées). En Australie, la communication de données personnelles suscite des réserves beaucoup plus importantes que la communication de données commerciales.

RÉSUMÉ DES QUESTIONS POSÉES PAR L'UTILISATION DE DONNÉES ADMINISTRATIVES

38. L'utilisation brièvement décrite ci-dessus de certains ensembles de données administratives par le Bureau australien de statistique montre quels sont certains des principaux problèmes rencontrés. La présente section décrit ces problèmes plus en détail et présente brièvement les stratégies globales utilisées par le Bureau pour les résoudre.

39. Avant de décider s'il pouvait utiliser les données administratives à des fins statistiques, le Bureau a entrepris une évaluation complète des risques de chaque stratégie et mis en place des plans destinés à répondre à chacun des risques identifiés. Par exemple, pour ce qui est de l'utilisation des données fiscales, il a notamment établi une étroite relation de travail avec l'ATO, résultat d'un effort considérable et sur une longue période des deux agences. Ces contacts sont complétés par divers forums à tous les niveaux, depuis le personnel de direction jusqu'à des groupes de travail auxquels participe le personnel opérationnel. Le Bureau a pu ainsi mieux comprendre les données pertinentes, voire influencer le type de données recueillies par l'ATO ainsi que les stratégies en matière de qualité. L'impact statistique de la révision des méthodologies liée à l'utilisation de données administratives a été suivi et géré dans le cadre d'un processus consistant à mesurer cet impact, effectuer des prévisions à rebours/établir des passerelles avec les séries concernées et mener des estimations en parallèle. Les stratégies mises en œuvre par le Bureau continueront de faire l'objet d'un examen et d'une évaluation permanents compte tenu de la volatilité de la qualité des données, ainsi que des possibilités de modification des priorités et des processus au sein de l'ATO.

40. Les utilisateurs qui obtiennent des ensembles de données administratives auprès du Bureau de statistique ont fréquemment l'impression que ces données émanent du Bureau, et que celui-ci est notamment responsable de leur qualité. Certains croient que le Bureau contrôle de près la qualité des données administratives au moyen de techniques détaillées d'édition avant de les diffuser, en dépit des avertissements publiés. Le Bureau met effectivement en garde tous les utilisateurs en expliquant les problèmes de qualité associés à chaque ensemble de données, mais

elles sont souvent ignorées partant du principe que les données sont «pures» simplement parce qu'elles ont été communiquées par le Bureau de statistique.

41. Une autre initiative du Bureau, à savoir le National Statistical Service (NSS) encourage le développement de l'utilisation d'ensembles de données administratives plutôt que la collecte de nouvelles données pour le développement de l'infrastructure nationale en matière de statistique. Les utilisateurs peuvent s'informer de la qualité des données, y compris en se procurant auprès des organismes concernés les informations obligatoires quant à la qualité des ensembles de données fournis par l'intermédiaire du NSS.

42. Le Bureau de statistique est déterminé à fournir aux utilisateurs suffisamment d'informations pour qu'ils puissent utiliser comme il convient ses produits. En outre, il a conclu avec les organismes qui lui fournissent des données à partir de bases administratives des mémorandums d'accord qui, fréquemment, précisent les améliorations à apporter à long terme et à court terme à la qualité des données.

43. Le Bureau est déterminé à utiliser pleinement les ensembles de données administratives existantes afin d'améliorer la qualité des enquêtes. Il sera ainsi en mesure d'atteindre un plus grand niveau de détails dans ses publications ou de réduire la charge imposée aux fournisseurs de données.

44. La politique du Bureau de statistique lui impose de fournir des informations au sujet des métadonnées dont ont été tirées et publiées les données provenant d'autres organismes, et de les communiquer aux utilisateurs. Elles sont généralement disponibles dans le cadre de notes techniques qui figurent au dos des publications et sur son site Web.

45. Par exemple, les données concernant les entrées dans le pays et les sorties du pays sont obtenues à partir des informations du Département de l'immigration et des affaires multiculturelles et autochtones (DIMIA), publiées par le Bureau dans *Short-term Visitor Arrival Estimates, Australia* (catégorie n° 3401.0.55.001) et *Overseas Arrivals and Departures, Australia* (catégorie n° 3401). Des informations détaillées sur la qualité et les sources de ces statistiques sont fournies dans les notes et notes explicatives, respectivement, de ces deux publications. Il s'agit de mises à jour au sujet des questions ayant une incidence sur la qualité des données, des modifications et des améliorations apportées aux données, de la portée de ces données, des méthodes d'estimation, des corrections et imputations, des corrections des variations saisonnières et des tendances.

46. Le Bureau de statistique est déterminé à améliorer la cohérence de ces informations et travaille actuellement sur plusieurs projets en vue de mettre au point des cadres qui lui permettront d'évaluer la qualité des ensembles de données administratives à tous les stades du processus statistique. Toutefois, l'adoption de ces cadres sera progressive, au cas par cas. Par exemple, en 2005, le Bureau s'intéressera aux données relatives aux naissances, décès, mariages et divorces obtenus auprès de l'état civil de chaque État et Territoire et des tribunaux familiaux en vue d'établir des statistiques d'état civil et des estimations de la population. Ce projet portera principalement dans une première phase sur les naissances et les décès des Aborigènes et des habitants des îles du détroit de Torres, puis sera étendu aux non-autochtones.

47. Enfin, le Bureau de statistique a pris la direction d'une initiative visant à mettre en place un cadre de description des données à l'intention du Réseau national de données (NDN), réseau s'étendant à l'ensemble du Gouvernement et destiné à faciliter l'acquisition, la mise en commun et l'intégration des données (pour plus d'informations, voir <http://www.nationaldatanetwork.org>). Ce futur cadre assurera une plus grande cohérence des statistiques gouvernementales et des documents les accompagnant.

COMMUNICATION AVEC LES RÉPONDANTS

48. La perception des répondants quant à la charge de travail à accomplir dépend entre autres de l'utilité que leur semblent présenter les statistiques auxquelles ils contribuent. Le Bureau de statistique essaye donc de leur montrer par divers moyens quelle est l'utilité de ces statistiques. Ainsi, étant donné que la plupart des répondants prennent connaissance des statistiques officielles par les médias, le moyen le plus efficace consiste à maintenir les rapports ouverts et étroits avec ces derniers. Le Bureau peut ainsi s'assurer une publicité pour ses travaux et donc bénéficier d'une notoriété importante auprès des entreprises. Il saisit également les occasions offertes de s'adresser directement aux entreprises, comme par exemple lors de conférences. En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, les études de groupe ont montré que celles-ci étaient principalement intéressées par des profils régionaux.

CONCLUSION

49. Depuis une dizaine d'années environ, le Bureau de statistique a adopté de nombreuses mesures pour réduire la charge de travail des répondants, en tirant parti aussi bien d'événements extérieurs que de restructurations internes. Ces mesures concernent la charge de travail objective et subjective, cette dernière étant considérée comme la plus importante du point de vue stratégique. Le Bureau continuera d'accorder une priorité élevée à la réduction de la charge de travail des répondants au moyen de méthodologies mieux adaptées et d'une plus large utilisation de données administratives, en dépit des problèmes et des défis que cela pose. Les investissements faits par le Bureau dans ses stratégies ont déjà permis d'obtenir des résultats importants et cela devrait se poursuivre à l'avenir.
